

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 3 septembre 2024, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ère) présent (e) :

Mmes	Sophie Baril Karine Clouâtre Geneviève Girard
MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La conseillère, Mme Nathalie Bonneville, est absente.

2024-09-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par M. Martin Carrier :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point **varia ouvert**.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-003 Adoption du procès-verbal du 12 août 2024

CONSIDÉRANT

qu'une copie du procès-verbal du 12 août a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2024, tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-004 Rapport de l'inspecteur pour le mois de juillet et d'août 2024

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois de juillet et d'août 2024.

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par Mme Sophie Baril :

D'adopter les rapports des permis émis des mois de juillet et août 2024 tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-005 **Demande de modification de zonage, secteur
Domaine des Saules, 20^e, 21^e, 22^e Avenue / Ajout de
l'usage jumelé**

CONSIDÉRANT la demande de modification de zonage pour usage
jumelé ou juxtaposé.

Le Conseil propose :

De reporter le point à une assemblée ultérieure.

2024-09-006 **Modification du règlement de zonage / zone R-1 (rue
Tougas) / PPCMOI plan particulier**

CONSIDÉRANT une demande pour la construction d'un garage et
l'usage d'atelier mécanique sur la rue Tougas.

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyé par M. Martin Carrier :

D'autoriser le dépôt d'une demande via le programme PPCMOI, pour évaluation du
projet,

De ne pas entreprendre de modification de zonage pour le secteur ;

Adoptée à l'unanimité

2024-09-007 **Appui CPTAQ – 5^e Avenue, lot 4 565 474,
construction résidentielle**

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation
municipale et l'examen des éléments énumérés à
l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des
activités agricoles;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la
CPTAQ du demandeur expliquant le projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a aucun autre emplacement disponible pour le
demandeur;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins
agricoles est impraticable;

CONSIDÉRANT qu'un projet de prolongement du service d'aqueduc et
d'égout est présentement en cours dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'espace disponible hors de la zone inondable sur ce
lot;

CONSIDÉRANT que les limites de l'ensemble du secteur sont
clairement définies et que l'utilisation autre qu'agricole
sur les lots visés ne modifie en rien les superficies ni la
pratique de l'agriculture des lots contiguës;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur le formulaire
d'autorisation de la CPTAQ et les documents et plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

Adoptée à l'unanimité

2024-09-008

Appel d'offre travaux 20-22^e Avenue et transversales

CONSIDÉRANT

les coûts élevés, le Conseil propose de procéder aux travaux restreint sur la 20^{ième} Avenue et rue Des Plaines

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Geneviève Girard :

De procéder à l'appel d'offre via le système SEAO concernant les travaux de réfection de la structure de route pour la 20^{ième} Avenue et Des Plaines.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-009

Dépôt demande PAVL, redressement / Rang Grand Sabrevois

ATTENDU QUE

le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE

les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE

seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE

le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE

le chargé de projet de la Municipalité, M. Fredy Serreyn, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de M. Martin Carrier, appuyée par Mme Sophie Baril, il est unanimement résolu et adopté :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Fredy Serreyn, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois mandate la firme Cima + pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné.

2024-09-010

SCRI schéma de couverture de risque incendie, projet 3^e génération

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

ATTENDU QUE

les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

ATTENDU QUE

les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie (Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées. »;

ATTENDU QUE

le plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a été intégré dans le projet de schéma de la MRC du Haut-Richelieu.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

QUE Le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu (3^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-011

Transport adapté, évaluation de partenariat avec mandataire de Bedford

CONSIDÉRANT

les coûts reliés au transport adapté;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyé par M. Martin Carrier :

D'autoriser M. Jacques Lavallée, Maire, à signer une demande par les municipalités périurbaines à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à verser une aide financière pour la réalisation d'une étude de desserte en transport adapté.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-012

Budget salarial pour aide-bibliothécaire

CONSIDÉRANT

la demande du représentant de la bibliothèque concernant une assistance en personnel, afin de libérer les bénévoles sans restreindre les heures d'ouvertures;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par Mme Sophie Baril :

D'autoriser un budget salarial pour une aide-bibliothécaire, de 4 heures /semaine ;

Adoptée à l'unanimité

2024-09-013

Dossier Hockey Mineur LHM, demande de transfert / release pour Bedford

CONSIDÉRANT

que les territoires pour le hockey mineur sont préétablis par les ligues.

Le Conseil propose :

D'appuyer la demande de transfert d'un joueur vers un autre territoire.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-014

Nomination d'un représentant et substitut, dossier de ventes pour taxes 17 octobre à la M.R.C.

CONSIDÉRANT

qu'un dossier demeurent en vente pour taxes à la M.R.C.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Geneviève Girard :

De mandater M. Jacques Lavallée, Maire, à titre de délégué et de M. Fredy Serreyn, directeur général, à titre de délégué remplaçant, représentant de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois à la M.R.C. pour la vente d'immeubles à défaut de paiement de taxes.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-015

Dépenses du mois d'août 2024 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'août 2024 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois d'août 2024. Les dépenses représentant un montant de **134 625.95 \$**.

Adoptée à l'unanimité

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorière.

2024-09-016

Correspondance

2024-09-016.1

Appui à la FQM – Point de croissance de la TVQ

CONSIDÉRANT

que le 13 décembre 2023, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministre des Finances, signaient avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le

président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT que dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres;

CONSIDÉRANT que cette démarche est importante puisqu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation importante ces prochaines années, passant de 67 MS en 2021 à 898 MS en 2028;

CONSIDÉRANT que cette question sera déterminante pour le développement et l'avenir des municipalités du territoire;

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par Mme Geneviève Girard, il est résolu unanimement que :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie les démarches de la FQM afin que 10% du nouveau transfert de la TVQ au cours des prochaines années ne soit pas partagé seulement par habitant.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-09-017

Varia

2024-09-017.1

Limite de la vitesse, rang St-Louis

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse sur le rang St-Louis, dans le périmètre urbain, demeure trop élevée malgré l'ajout d'un buton et d'un arrêt obligatoire.

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'ajouter une zone de transition de la vitesse de 70 km/h, dans le rang St-Louis à 50 km/h à l'entrée du périmètre urbain à 30 km/h dans le périmètre urbain.

2024-09-017.2

Politique de Harcèlement en milieu de travail

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les normes du travail* a été modifiée de manière à préciser le contenu minimal de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a la possibilité de réviser sa politique et d'inclure des moyens additionnels permettant autant de prévenir le harcèlement que d'intervenir en cas de violence ou d'incivilité au travail.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter la nouvelle politique de harcèlement en milieu de travail.

2024-09-018

Période de questions

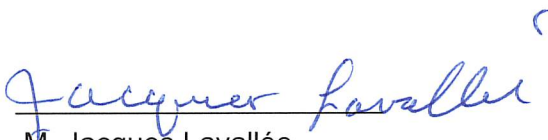
2024-09-019

Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par M. Martin Carrier :

La fermeture de l'Assemblée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire



M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier